

# Johnston n'est plus sûr d'appuyer Turner

Le député libéral de Saint-Henri-Westmount aux Communes, Donald Johnston, affirme appuyer John Turner dans le moment, mais refuse de préciser l'attitude qu'il adoptera au congrès de son chef, où le leadership de son chef pourrait être remis en question.

## MARIO FONTAINE

« J'ai dit à date que j'étais 100 p. cent avec M. Turner », déclarait hier M. Johnston. — Donc celui-ci pourra compter sur vous et votre équipe le matin du congrès ? — « Je ne parle pas de l'avenir ».

Cet appui évasif au chef du Parti libéral du Canada survient quelques jours à peine après que les révisionnistes, sous la houlette de Jacques Corriveau, aient réuni une vingtaine d'organisations dans la métropole, venus de six provinces canadiennes. « Jacques Corriveau est très fidèle, très dévoué à Jean Chrétien, explique le député. Il a travaillé comme un fou lors de la course à la direction ».

Si M. Johnston devait se prononcer pour la révision du leadership de son chef, cela donnerait un sérieux élan à la campagne révisionniste dont on ne mesure la force, jusqu'à présent,

qu'aux affirmations de ses leaders. Surtout s'il advenait que l'ancien alter ego de Pierre Elliott Trudeau, Marc Lalonde, se prononce en faveur de la révision à la conférence de presse qu'il donne cet après-midi « au sujet du futur du Parti libéral du Canada ». Les hypothèses les plus contradictoires circulaient à cet effet hier soir.

M. Johnston avait été lui-même candidat lors de la course au leadership de 1984, se classant troisième derrière MM. Turner et Chrétien. « J'ai toujours donné mon appui à Turner. Après ma défaite, explique-t-il, j'ai convoqué tous les gens qui avaient travaillé à la course à la direction avec moi. Nous avons décidé d'appuyer Turner, et on n'a jamais changé cette position. Évidemment je n'ai pas recontacté tous ces gens là pour en parler à date, peut-être que cela va arriver à un moment donné mais je ne sais pas ».

Selon lui M. Turner pourrait encore remporter les prochaines élections fédérales, à condition de pouvoir compter sur une équipe, des politiques et de l'argent. « Comme bataille de personnalité, il n'a pas gagné à date, c'est évident selon les sondages », poursuit cet ancien avocat à qui John Turner donna sa première chance dans une étude



Donald Johnston

de Montréal, Strikeman & Elliott, la même ou travaille M. Lalonde aujourd'hui.

## Saisir le pouvoir

Un sondage public ce week-end indiquait que 46 p. cent des partisans libéraux souhaitent le départ de John Turner, contre 42 p. cent qui veulent le garder comme leader. Dans l'ensemble de l'électorat, moins d'un élec-

teur sur trois donne son aval au chef libéral. Ceci dit, le PLC devance encore de huit points les conservateurs dans les intentions de vote (PLC : 39 p. cent ; PC : 31 p. cent ; NPD : 29 p. cent).

« Il est évident qu'un parti politique est là pour saisir le pouvoir quand l'opportunité se présente », de dire M. Johnston. Le dernier sondage le surprind, admet-il, au point qu'il demandera à des gens au courant de la méthodologie de lui en faire l'analyse.

Dans le livre *Up the Hill* qu'il lançait en mars dernier, M. Johnston n'était pas toujours tendre à l'endroit de son leader. La longue absence de M. Turner de la politique l'avait coupé de certaines réalités lorsqu'il a pris les commandes du parti, y lit-on, de concert avec des critiques du « neo-conservatisme » de M. Turner.

M. Johnston a fait une brève allusion à son livre hier, dans le discours (exclusivement en anglais, sauf pour quelques mots de présentation) qu'il a prononcé dans la métropole devant la Chambre de commerce allemande au Canada, qui l'avait accueilli dans les deux langues. Il a insisté sur l'importance de l'éducation et de l'investissement cérébral — une question qui le préoccupe depuis longtemps.



M. Raymond Malenfant, devant le Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic.

# Les Malenfant ont été généreux envers le PQ et le PLQ

QUEBEC — L'homme d'affaires Raymond Malenfant et son fils Alain ont été généreux envers les deux grands partis politiques provinciaux en 1985. Trop même pour ce qui est de M. Malenfant père qui aurait versé \$3 100 au Parti québécois, soit \$100 de plus que ne le permet la Loi électorale du Québec.

## YVON LABERGE de notre bureau de Québec

Au cours de la même année, M. Raymond Malenfant a versé \$1 500 au Parti libéral du Québec (PLQ) et son fils Alain en a fait autant.

M. Raymond Malenfant, on le sait, est propriétaire, avec les membres de sa famille, de la chaîne Motel Universel, du Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic et de la station de ski du Mont Grand Fonds, dans Charlevoix.

Le Manoir Richelieu et le Mont Grand Fonds ayant été respectivement acquis du gouvernement du Québec et des municipalités de La Malbaie et Rivière Malbaie, sont considérés comme le joyau de la famille Malenfant.

La liste des donateurs du PLQ, rendue publique en mai dernier, révèle que M. Raymond Malenfant a d'abord versé \$1 000 en donnant l'adresse de son fils à Montréal et \$500 en donnant ensuite l'adresse de son pied-à-terre à Montréal. M. Malenfant père a, en fait, sa résidence permanente à Sainte-Foy. M. Malenfant fils a, quant à lui, donné l'adresse de son domicile à Montréal.

Quant aux contributions de M. Raymond Malenfant au Parti québécois, elles auraient été faites, selon la liste des donateurs péquistes, elle aussi rendue publique en mai dernier, en six versements totalisant \$3 000.

Cela, en contravention avec la Loi électorale du Québec, section V, article 368, qui prescrit que « le total des contributions ne peut dépasser, au cours d'une même année civile, pour un même électeur, la somme de \$3 000 ».

Les six contributions faites par M. Raymond Malenfant au Parti québécois au cours de l'année 1985 ont été versées à quatre associations de comités différentes. Soit :

- \$300 au PQ du comté Chicoutimi ;
- \$500 à l'association péquistes de Drummond ;

- \$1 000 à l'association péquistes de Lafontaine ;
- et \$1 500 au PQ du comté Lac-Saint-Jean, en trois versements de \$300, \$500 et \$500. Pour un total de \$3 100.

La liste des contributions faites au Parti québécois par M. Raymond Malenfant indique que ce dernier a versé ses contributions en fournissant quatre adresses différentes :

- celle du 250 des Saguenéens à Chicoutimi ;
- de son domicile permanent de Sainte-Foy (dont nous taisons l'adresse pour des raisons évidentes) ;
- du 815 Saint-Pierre, à Sainte-Foy ;
- et du 853 Mayrand à Québec.

Vérifications faites hier, le 250 des Saguenéens à Chicoutimi est en fait l'adresse du Motel Universel dont il est propriétaire à Chicoutimi, cependant que le 815 Saint-Pierre à Sainte-Foy et le 853 Mayrand à Québec ne correspondent pas à la grille des rues de ces deux municipalités.

En effet, tant au service de police de Sainte-Foy qu'à celui de Québec, on a indiqué hier à LA PRESSE qu'il n'y avait aucune rue du nom de Saint-Pierre à Sainte-Foy et aucune rue du nom de Mayrand à Québec.

Il y a en fait une rue Saint-Pierre, a-t-on indiqué à la police de Sainte-Foy, mais à Québec. À la police de Québec, on nous a indiqué qu'il y avait à Sainte-Foy non pas une rue Mayrand mais une rue Myrand ! Il n'existe à Québec aucune rue portant l'un ou l'autre de ces noms.

Il ne peut non plus s'agir d'inversions commises par erreur, puisque le 815 Saint-Pierre n'existerait pas plus à Québec qu'à Sainte-Foy. Les numéros civiques de « cette toute petite rue de la ville Québec sont des petits nombres », a précisé à LA PRESSE un policier de Québec.

Quant à l'adresse du 853 Myrand (et non Mayrand de Sainte-Foy), elle existe bel et bien, a-t-on précisé à la police de Sainte-Foy. C'est celle d'une succursale de la Banque nationale... Celle-ci est en fait, située non loin d'un Motel Universel que possède M. Malenfant, chemin Sainte-Foy, à Sainte-Foy !

Il a été impossible de rejoindre M. Raymond Malenfant pour obtenir ses commentaires.



Mme Noreen Stevens

# Noreen Stevens se « soucie peu » des intérêts financiers de son mari

TORONTO (PC) — Mme Noreen Stevens a affirmé, hier, qu'elle se souciait peu des intérêts financiers de son mari, « aussi étrange que cela puisse paraître ».

« Ce qui m'intéresse, c'est le bien-être de mon mari, a précisé la femme de l'ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ce qu'il possède et ce qui est sa propriété ne concerne que lui ».

Mme Stevens répondait ainsi aux questions de plus en plus pressantes de Me David Scott, avocat de la commission qui enquête sur des allégations de conflits d'intérêts contre M. Stevens.

Il est vrai, a reconnu Mme Ste-

vens, qu'elle espère que les intérêts de son mari ne seront pas « réduits à néant, mais encore là, ce que fait le marché boursier aux actions de cette compagnie n'est pas souverainement important dans mon esprit ».

Me Scott parlait en particulier de la société York Centre, propriété de l'ex-ministre, pour laquelle Mme Stevens a obtenu un prêt immobilier de \$2,6 millions de la part de M. Anton Czapka, co-fondateur de Magna International, une compagnie qui a obtenu des millions de dollars de subventions du ministère de M. Stevens.

Ministre de \$2 millions Au moment de son entrée au

cabinet, M. Stevens a fixé à \$2 millions la valeur de ses intérêts nets, représentés surtout par ses intérêts dans York Centre, par l'intermédiaire de la société de gestion Gill Construction.

Ce sont les intérêts de Gill Construction qui ont été placés en fidéicommis sans droit de regard par M. Stevens lorsqu'il est devenu ministre.

À l'enquête du juge William Parker, Mme Stevens a soutenu qu'elle n'a fait qu'agir comme avocate dans toutes ses démarches pour le refinancement de York Centre.

Me Scott a rappelé au témoin qu'elle a assisté, en compagnie de M. Ted Rowe, président de

York Centre, à une quinzaine de réunions avec des représentants des firmes McLeod Young Weir, Burns Fry, Dominion Securities Pitfield, Richardson Green-shields et Brascan, à la fin de 1984 et au début de 1985.

Mme Stevens a expliqué qu'elle n'était là que pour aider M. Rowe à présenter certains documents et que le fait qu'elle soit la femme du ministre n'avait rien à voir.

Me Scott s'est demandé pourquoi, en tant qu'avocate, Mme Stevens n'avait réclamé aucun honoraire de York Centre pour son travail. Mme Stevens a répondu qu'elle n'en avait pas encore eu le temps, mais qu'elle allait le faire prochainement.

## À LA RECHERCHE D'UN FINANCEMENT PLUS STABLE

# Mme Gagnon-Tremblay veut aider les centres pour femmes violentées

S'il est une priorité pour la ministre à la Condition féminine Monique Gagnon-Tremblay, c'est de trouver un mode de financement plus stable aux centres d'hébergement pour femmes violentées.

## ROLLANDE PARENT de la Presse Canadienne

Il est exclu toutefois que cela se produise au cours de l'année 1986-87, mais peut-être sera-t-il possible de le faire l'année suivante.

Voilà l'engagement le plus ferme qu'a pris hier la ministre, à l'issue d'une rencontre entre 12 ministres et 27 groupes de femmes.

Les représentantes des groupes ont tour à tour présenté les revendications qui sont les leurs depuis plusieurs années, mais pour la première fois devant les ministres libéraux élus il y a 11 mois.

Au cours de la conférence de presse qui a suivi les discussions, la ministre Gagnon-Tremblay a indiqué que toutes les demandes



Monique Gagnon-Tremblay

des femmes étaient importantes et que rien n'empêchait que plusieurs dossiers cheminent parallèlement.

Devant l'insistance des journalistes, elle a cependant affirmé qu'elle était particulièrement sensibilisée au problème aigu de financement des centres de femmes, aux programmes d'accès à l'égalité et à l'oblige-

tion pour les entreprises contractant avec le gouvernement de se doter de tels programmes.

Sur ce dernier point, le ministre de la Justice Herbert Marx a déclaré avoir l'intention d'agir prochainement. Il a en main depuis quelques mois un rapport interministériel portant sur différents scénarios possibles pour créer ce lien contractuel.

En ce qui a trait à la participation des femmes à la maison au régime des rentes du Québec, la ministre prévoit qu'une commission parlementaire sur la question pourra se tenir au printemps prochain quand la position du Québec aura été harmonisée avec celle du gouvernement canadien.

Lors de son allocution en début de journée, le premier ministre Robert Bourassa s'est engagé à tenir compte des besoins des femmes dans la mesure où le permettait la situation financière.

Quant au responsable du Conseil du Trésor Paul H. Gobeil, il a assisté à la rencontre durant une dizaine de minutes.

# Les journalistes sont exclus

La décision de la ministre déléguée à la Condition féminine Monique Gagnon-Tremblay d'exclure les journalistes de la rencontre annuelle du gouvernement avec les groupes nationaux de femmes a été interprétée, par un certain nombre d'entre elles, comme une tentative de camoufler l'ignorance des membres du gouvernement à l'égard des dossiers que défendent les femmes depuis plusieurs années.

« On ne peut pas demander aux ministres de connaître tous les dossiers à fond surtout quand on parle d'accès à l'égalité, c'est un dossier complexe », a indiqué la ministre Gagnon-Tremblay en conférence de presse.

En plus de l'interdiction faite

aux médias de suivre les discussions, l'animatrice des débats a recommandé à deux reprises aux participantes de ne pas parler aux journalistes en cours de journée.

La ministre a soutenu que la même consigne avait été donnée aux ministres préalablement et pourtant le premier ministre Bourassa et la ministre de l'Immigration Louise Robic ont accordé des entrevues à qui en voulait.

Mme Gagnon-Tremblay songe même à répéter l'expérience du huis clos au cours de rencontres ultérieures.

« C'est parce que les 27 groupes de femmes représentés vivent à des degrés divers de subventions gouvernementales que

leurs porte-parole n'acceptaient qu'avec beaucoup de discrétion de se prononcer sur la question du huis clos ».

L'idée vient de la ministre, on ne nous a pas dit qu'il en irait ainsi, répondait la plupart d'entre elles.

Une des représentantes d'une organisation comptant le plus grand nombre de membres a déclaré que le huis clos avait été décrété parce que la ministre Gagnon-Tremblay savait que ses collègues n'avaient rien à offrir.

« Ce n'est pas vrai qu'un événement comme celui-ci est privé. Le gouvernement doit administrer publiquement », avançait une autre qui demandait à ne pas être nommée.

# Le secrétaire de presse de Mulroney s'excuse

OTTAWA (PC) - Le secrétaire de presse du premier ministre Brian Mulroney, M. Michel Gratton, s'est excusé, hier, à trois femmes journalistes, Mmes Kathryn Young et Judy Morrison — ainsi qu'une troisième collègue non-identifiée — qui avaient été offensées par sa conduite.

« Pour nous le dossier est clos », ont soutenu, hier, Mmes Young et Morrison, précisant toutefois qu'elles avaient été outrées de la réaction sexiste de certains politiciens et collègues qui avaient considéré l'affaire comme une blague sans importance.

La semaine dernière, un article du Toronto Sun affirmait que M. Gratton, avait demandé des rendez-vous à deux journalistes féminines, dont Mme Morrison, reporter-radio du réseau anglais de Radio-Canada, qui lui avaient téléphoné pour obtenir une entrevue avec M. Mulroney. Les deux reporters, dont l'une avait préféré garder l'anonymat, ne s'estimaient pas « harcelées sexuellement » mais jugeaient fort déplacée la conduite de M. Gratton.

Dans un autre article du Sun, une journaliste de la Canadian Press, Mme Kathryn Young, affirmait que M. Gratton lui avait fait des propositions d'ordre sexuel, tant dans un taxi qu'à l'appartement de Mme Young, il y a deux ans.

L'affaire avait rebondi jusqu'aux Communes la semaine dernière, la députée neo-démocrate Mme Margaret Mitchell réclamant une enquête et des excuses de M. Gratton.

« Je m'étais excusé au téléphone (il y a deux ans) et j'avais exprimé le souhait que cet incident ne nuise pas à nos relations professionnelles. Comme l'incident a été rendu public, je désire répéter publiquement mes excuses d'il y a deux ans », affirme M. Gratton dans une lettre transmise hier à Mme Young.

« Je veux vous assurer de mon respect pour votre professionnalisme », souligne M. Gratton dans ses deux lettres d'excuses.

« En ce qui me concerne, l'incident est clos » a soutenu hier Mme Young, rejointe au téléphone. Si elle a décidé la semaine dernière de rendre public un incident remontant à deux ans, c'est « dans l'espoir que les gens comprendront que des comportements sexistes, comme celui montré par M. Gratton, ne devraient pas et ne seront pas tolérés », a-t-elle précisé.

Les déclarations de ses deux collègues et surtout « la réaction des politiciens et des membres de la Tribune de la presse qui considéraient l'affaire comme une blague », ont incité Mme Young à faire des commentaires publics.

## Grèves et négociations

La valse des débrayages qui marque chaque ronde de négociations des employés de l'État québécois depuis que «la Reine a décidé de négocier avec ses sujets» en 1964, reprend. Considérant leur cause «légitime», plusieurs syndicats font fi de la légalité et débraient quand même, que leur grève soit autorisée ou non.

Ce fut le cas de 12000 salariés de la Fédération des travailleurs du Québec le 28 octobre dernier. Cela sera vraisemblablement le cas d'un groupe encore plus nombreux de syndiqués de la Fédération des affaires sociales (CSN), cette semaine.

Il est évident qu'aucune société normale ne peut tolérer que l'on viole impunément ses lois, sous peine d'anarchie.

L'État n'a donc pas le choix: en cas de débrayage illégal, il lui faut sévir. La semaine dernière, le ministre de la Justice, Herb Marx, a fait son lit.

Il a annoncé que les responsables du débrayage du 28 octobre seraient poursuivis, mais pas les 12000 syndiqués qui ont suivi le mot d'ordre.

Voilà qui ne surprendra pas ceux qui ont lu le rapport de la Commission d'étude et de consultation sur la révision du régime des négociations collectives dans les secteurs public et parapublic.

Celle-ci, mieux connue sous le nom de Commission Martin-Bouchard, écrivait en février 1978:

«Rien de plus dangereux pour la paix sociale aussi bien que pour l'autorité des tribunaux que de trop s'en remettre aux sanctions pénales pour assurer le respect des lois du travail. Surtout dans les conflits d'une envergure provinciale qui paralysent simultanément plusieurs services publics fondamentaux.

«Dans ces conditions, le recours à des sanctions inconsidérées jette tout simplement de l'huile sur le feu, pour ne pas dire qu'il alimente et amplifie la contestation.»

Ceci dit, il est urgent de rechercher, au plus tôt, une solution à ces négociations qui traînent en longueur.

La semaine dernière, les médiateurs Raymond Désilets et Yvan Saint-Onge, dans leur rapport sur les infirmières, ont soutenu «qu'une offre salariale de la part de l'employeur, adaptée à la situation des infirmières, aurait permis aux parties de se rapprocher considérablement».

Malheureusement, Québec ne veut pas bouger sur les salaires de celles-ci, de crainte que si on leur accorde plus que le 3,5 p. cent offert, cela provoque un effet d'entraînement chez les autres groupes de syndiqués.

Accepter la médiation, qui n'est pas l'arbitrage, sur la question salariale pourrait toutefois contribuer à assainir le climat.

Assez curieusement, d'ailleurs, le premier syndicat du secteur parapublic à conclure une entente avec l'État, le Syndicat du personnel technique et professionnel de la Société des alcools, s'est vu offrir une «clause remorque»: «si les autres salariés de l'État obtiennent davantage que 3,5 p. cent, eux aussi toucheront l'écart entre 3,5 et le montant convenu.

Est-ce à dire que l'État reconnaît qu'il est «possible» que le 3,5 p. cent offert ne constitue pas une offre finale? Si non, à quoi rime cette clause remorque?

Pierre VENNAT

## Un débat plus terre-à-terre

Les négociations sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis donnent la fausse impression qu'il s'agit surtout de relations entre les deux États. Il est bon de se rappeler que l'on cherche un nouveau cadre pour les échanges commerciaux qui soit avantageux pour les particuliers et les entreprises.

Tous les arguments théoriques en faveur du libre-échange ne servent à rien si les Canadiens et les Américains ne sont pas convaincus qu'il est à leur avantage. C'est un peu comme la démocratie qui n'est qu'un beau système théorique si les citoyens ne font pas l'effort d'y participer pour transformer l'État.

Il est extrêmement difficile pour le particulier de se faire une idée précise du libre-échange. Il veut bien croire que son niveau de vie et la prospérité générale augmenteront; mais il garde aussi en tête que ce progrès exigera une transition douloureuse pour certains. Il ignore s'il sera parmi ceux qui auront à fournir le plus grand effort pour s'adapter et le débat qui s'est engagé entre les partisans du libre-échange et leurs opposants est souvent trop opaque pour l'aider.

L'adaptation à un régime de libre-échange incomberait surtout aux chefs d'entreprises. Ce sont eux qui auraient à chercher de nouveaux débouchés aux États-Unis, à combattre la concurrence accrue des produits américains et à changer leurs méthodes de production et de commercialisation pour obtenir les bienfaits du libre-échange sans en subir les contrecoups.

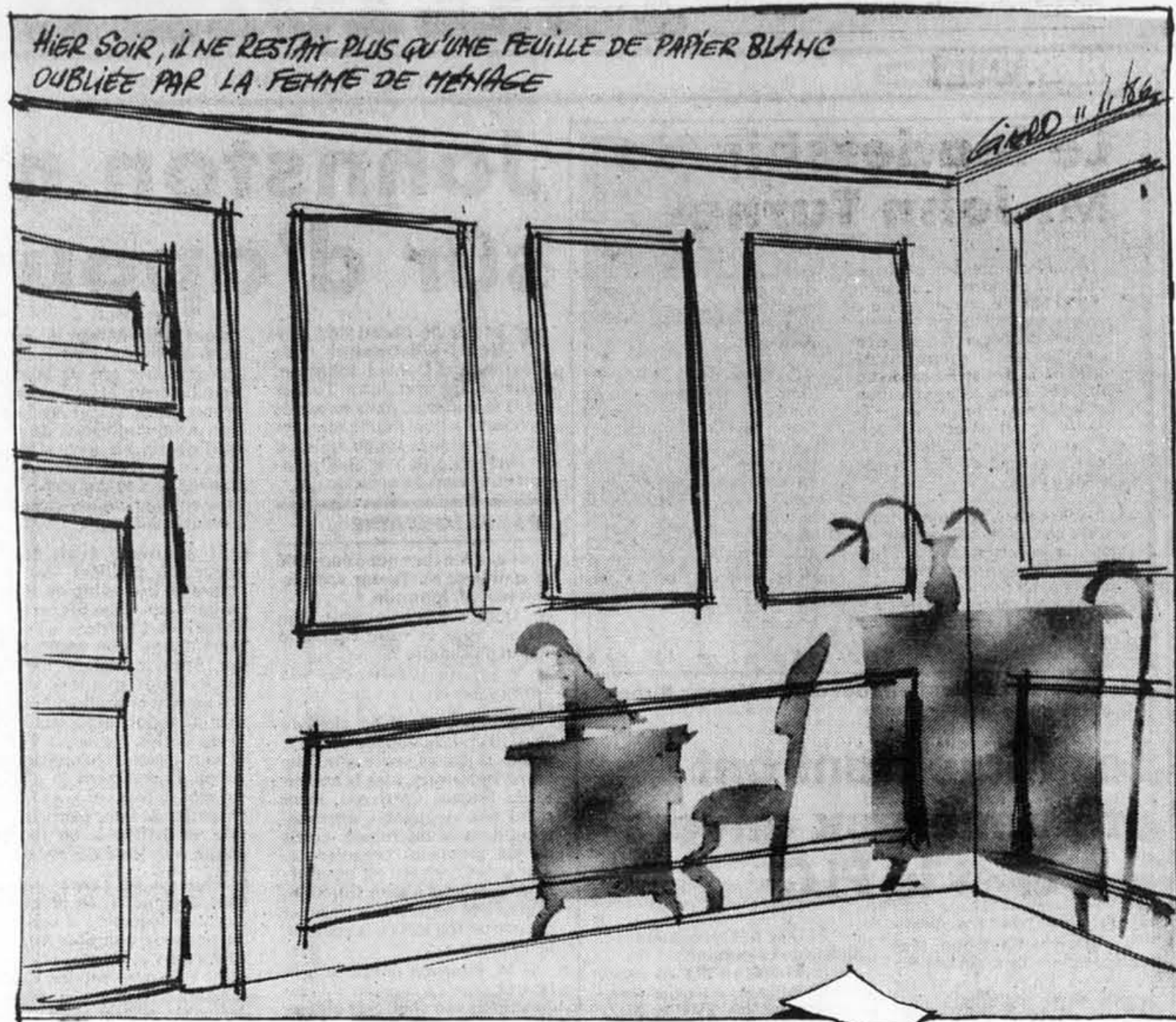
Le président et éditeur de LA PRESSE, M. Roger D. Landry, a évoqué cet écart entre la théorie et les intérêts des entreprises devant la Chambre de commerce du Québec: «Ce qui est tout aussi troublant dans le débat sur le libre-échange, c'est que le gouvernement fédéral ne semble pas entièrement convaincu de sa propre initiative. Sa volonté politique ne m'impressionne pas. C'est pourquoi il est important que les chefs d'entreprises, les cadres, les professionnels et les hommes d'affaires en général décident de quel côté ils veulent faire pencher la balance.»

Les chefs d'entreprises sont bien placés pour savoir à l'avance quel serait l'impact du libre-échange dans leur domaine particulier. Il faut qu'ils fassent cette prospection et qu'ils éclairent nos lanternes car c'est la seule façon de porter l'essence du débat sur la place publique et de sortir des ornières dogmatiques.

Il suffit de voir la position des syndicats pour constater que les chefs d'entreprises ne se sont pas suffisamment engagés dans le débat. Les syndicats sont unanimes dans leur rejet du libre-échange, une position qui concorde avec leur manque de goût pour tout ce qui comporte un risque. Cette unanimité à quelque chose de factice: de nombreuses industries ont tout à gagner d'une ouverture plus large du marché américain et leurs travailleurs ne peuvent que profiter d'une plus grande prospérité de ces industries.

En élargissant le débat aux niveaux des entreprises et des industries, les chances sont meilleures de déceler l'intérêt véritable du Canada. Il ne faut pas en tout cas attendre que le gouvernement nous dise notre intérêt; il est trop proche des négociations et il a trop engagé son prestige pour nous donner une idée équilibrée de l'avenir d'un Canada lié aux États-Unis par un traité de libre-échange. Ce sont les citoyens qui doivent dire au gouvernement ce qu'ils attendent de lui et les chefs d'entreprises sont bien placés pour en parler en connaissance de cause.

Frédéric WAGNIÈRE



(Droits réservés)



Marcel Adam

## Les électeurs montréalais ne font pas les choses à moitié

Jean Doré vient de remporter une victoire écrasante comme les aimait Jean Drapeau.

Celui-ci n'est certes pas heureux du résultat, mais je ne le vois pas se joindre au chœur des observateurs qui pensent qu'un balayage de l'ampleur de celui qu'a connu Montréal dimanche constitue une menace pour la démocratie. Lui qui aimait répéter qu'un gouvernement est bon par lui-même, non parce que l'opposition est forte.

Le peuple qui avait mis toutes ses complaisances dans Jean Drapeau au point d'en faire durant un quart de siècle une sorte de monarque élu, vient de jeter son dévolu sur son adversaire d'hier pour le plebisciter comme s'il s'agissait de son double.

Le résultat aurait-il été le même si un Jean Drapeau en pleine possession de ses moyens avait été en lice? Je suis porté à penser qu'il aurait été sensiblement différent. Le départ de M. Drapeau a désaliéné la masse des électeurs qui lui vouaient un attachement indéfectible. Dès lors tous les Montréalais pouvaient avec bonne conscience décider qu'après Ottawa et Québec le temps du changement était venu pour Montréal.

Cette volonté de changement se concilie pourtant mal avec la satisfaction exprimée dans plusieurs sondages à l'endroit de l'administration sortante. Ce qui induit à penser que, contrairement à ce qui se passe d'habitude, les électeurs n'ont pas voté «contre» mais «pour»; ce qui indiquerait que les électeurs n'ont pas décidé d'éconduire un mauvais gouvernement mais de s'en donner un nouveau, d'introduire à l'Hôtel de ville des personnes et des idées neuves.

Divers facteurs ont concouru à ce changement. La santé déclinante de M. Drapeau avait réduit son efficacité en même temps que sa visibilité; le moteur de cette administration fonctionnant à régime réduit, celle-ci ne pouvait plus dissimuler les signes de son essoufflement.

Le renouvellement du leadership aurait-il pu revitaliser ce vieux régime s'il avait été opéré plus tôt? Certains, surtout dans le Parti civique, le pensent. J'en doute. Un changement à la tête d'un parti gouvernemental peut s'avérer un viatique quand le nouveau venu a la chance de gouverner un certain temps avant les élections pour faire ses preuves. Réduit à seulement promettre sans pouvoir manifester

concrètement son savoir-faire, Claude Dupras ne pouvait, malgré ses talents, ses bonnes idées et tous ses efforts, surmonter le double handicap d'être arrivé tard et de ne pouvoir se faire valoir comme digne successeur de M. Drapeau.

Si les Montréalais ont voté «pour» plutôt que «contre» c'est parce que Jean Doré et son parti offraient une alternative séduisante. Surtout M. Doré à qui revient principalement le mérite d'avoir fait du RCM un parti gouvernemental crédible.

Curieusement, M. Doré doit en bonne partie sa fortune politique au fait que les Montréalais en sont venus à voir en lui l'image rajeunie du Jean Drapeau qui les avait conquis. M. Drapeau déteste que l'on fasse ce parallèle parce que, dit-il, «on ne se ressemble pas: nos tendances et nos convictions profondes sont tout à fait différentes».

C'est vrai. Ils n'ont rien de commun aujourd'hui à part d'être tous deux avocats et nationalistes chacun selon sa manière. Mais le Jean Drapeau d'il y a trente ans avait beaucoup de choses en commun avec Jean Doré. Outre d'avoir été comme lui associé aux syndicats, il voulait réformer la

politique municipale, démocratiser le Conseil, ouvrir l'hôtel de ville au public et à la presse; il promettait de mettre les citoyens dans le coup et les invitait à s'impliquer dans la chose municipale.

Comme M. Drapeau qui avait eu la sagesse de ne pas s'attaquer à son prédécesseur, Camillien Houde, lui aussi un monstre sacré, Jean Doré a eu celle de faire la lutte à l'administration Drapeau sans commettre l'erreur d'attaquer de front le monument qu'il cherchait à déboulonner.

Les dispositions originelles de M. Drapeau ne survécurent pas aux aléas de son premier mandat. Revenu au pouvoir, il se révéla un homme différent. Ne faisant plus confiance à personne, en particulier à la presse, il verrouilla l'hôtel de ville et mit les scellés sur l'information. Il traita comme une nuisance publique les partis d'opposition et répudia la démocratie de participation pour ne s'en tenir qu'aux obligations minimales de la démocratie par délégation.

Il sera intéressant de voir pendant combien de temps — et surtout en quoi — Jean Doré fera penser à Jean Drapeau.



## M. George Shultz contourné

M. George Shultz, secrétaire d'État dans l'administration Reagan, et le secrétaire à la Défense, Caspar Weinberger, savaient-ils que, pendant qu'ils pressaient amis et alliés des États-Unis de se montrer intraitables avec les terroristes et, plus encore, avec les États qui soutiennent le terrorisme, des proches du président Reagan cherchaient des accommodements avec l'Iran?

C'est sous l'égide du Conseil national de sécurité, dont le chef est l'amiral Poindexter, personnage très proche du président Reagan, que des tractations ont commencé avec le régime de Khomeiny, dans la pensée qu'un troc n'était pas impossible. Moyennant le relâchement d'une règle interdisant la vente d'armes américaines (ou de pièces de rechange pour l'aviation iranienne de combat), les mollahs de Téhéran pourraient se laisser convaincre de faire tout en leur

pouvoir pour amener leurs disciples libanais à relâcher quelques otages américains. A court terme, d'ailleurs, le calcul n'est pas faux, puisque la Maison-Blanche vient d'accueillir en héros un rescapé, David Jacobson, retenu prisonnier pendant 17 mois.

Ce n'est pas la première fois que des discordances apparaissent entre le Conseil national de sécurité et le département d'État. Elles entraînent naguère la démission de M. Cyrus Vance.

Mais ce qui est connu depuis quelques jours ressemble trop à une volte-face, pour que la crédibilité de l'administration Reagan, pour tout ce qui touche au terrorisme et à la répression du terrorisme, n'en soit pas affectée.

L'ancien président Carter, qui n'est pas, il est vrai, un témoin complètement désintéressé, clame son «dégout». Des observateurs plus neutres esti-

ment que la vente d'armes à l'Iran, après tant de discours entraînants sur la guerre au terrorisme, demeure un grand sujet d'étonnement, pour dire les choses sans passion excessive.

Qu'est-ce qui se passe? Le président Reagan se sent-il pris de compassion pour des otages qu'il avait semblé oublier, pendant qu'il remuait mer et monde pour arracher aux griffes de Moscou le journaliste Daniloff, pris en flagrant délit dont on ne sait trop quoi?

Ou s'agit-il d'un savant calcul, de stratégie, comme disent les experts? Depuis que la succession de Khomeiny est ouverte ou paraît ouverte, qu'une vive concurrence fait rage entre les mollahs pour le titre de «guide de la révolution», faut-il que, de nouveau, les États-Unis aient l'œil grand ouvert sur l'Iran? On le dit, comme pour justifier a posteriori les marchandages. Mais, s'il s'agit de savante stratégie, qui, dans le

gouvernement de Washington, est chargé de sa définition?

Cette histoire envahit les journaux et les réseaux de télévision (longue émission du réseau ABC dimanche) pendant que le premier ministre Chirac et le chancelier Kohl (d'Allemagne) font, l'un au *Washington Times*, l'autre à *Newsweek*, sur des sujets, il est vrai, différents, des déclarations prestement qualifiées de «gaffes».

Désinformation? Dans nos démocraties, les gouvernements dépendent de l'opinion publique. Il y a quelque chose de pathétique dans l'objurgation de la Maison-Blanche invitant les médias à parler le moins possible de ses efforts pour obtenir la libération des otages.

La consigne ne sera pas respectée. Elle le serait sûrement en URSS, dans des circonstances comparables... Cela, il convient non seulement de l'admettre mais de le dire.

Guy CORMIER

REPLIQUE

# Le leadership de M. John Turner

Depuis maintenant plusieurs années, le président et éditeur de LA PRESSE ne prenait plume et papier pour signer un éditorial que dans des circonstances exceptionnelles; de la nature inhabituelle de la démarche en découlaient donc toute sa signification. Or, le 1er novembre, M. Roger D. Landry signait un éditorial dont la parution coïncidait avec le Conseil général de l'aile québécoise du PLC.

Dans ce texte, M. Landry déplore «la confusion qui persiste autour du leadership du Parti libéral canadien» et voyant même une situation qui risquerait d'affaiblir «notre vie démocratique, notre liberté de choix et la qualité de nos options».

Si tels étaient en fait les véritables enjeux de l'actuel débat autour du leadership de M. Turner, il va de soi qu'il en était de la responsabilité de l'éditeur de LA PRESSE de «s'élever publiquement» pour dénoncer une telle situation. Toutefois, qu'il suffise de dire que nous ne partageons pas cette première lecture des choses.

Nous croyons que le débat est beaucoup plus circonscrit, son importance beaucoup moindre; du moins pour nos institutions canadiennes, que ne le voudrait M. Landry. Ce serait fausser les enjeux que de leur donner une portée qu'ils n'ont pas. L'actuel débat relève de la dynamique interne du Parti libéral; d'un cadre institutionnel particulier ainsi que des efforts de quelques nostalgiques qui ne se reconnaissent point dans un parti en mutation.

Dans son texte, l'éditeur de LA PRESSE se dit préoccupé par la sauvegarde d'une vie démocratique saine et vigoureuse; toutefois, il entre béatement dans le jeu de ceux qui en faussent les règles pour mieux faire avancer leurs ambitions politiques. En effet, il reprend l'argument tendancieux des Jacques Corriveau, George Young et autres partisans de l'ancien député de Saint-Maurice, qui verraient un lien inéluctable entre sondages d'opinion réalisés à partir de prémisses hautement hypothétiques et avec une méthodologie souvent inconnue, et la vraie démocratie.

Il y a plus; c'est en effet au cœur même de l'argumentation de M. Landry que l'on retrouve les failles les plus flagrantes. Des failles qui démontrent un manque de réflexion ou des motifs pour le moins suspects. Il nous dit:

Si j'interviens dans ce débat, c'est que je vois le PLC glisser à une vitesse accélérée sur une pente dangereuse; celle de la division. Non pas la division sur ce que le parti représente ou sur les thèses qu'il défend, mais la division sur son chef, et la unification. Ce n'est pas bon pour la démocratie.

Relevons tout d'abord une contradiction interne: M. Landry parle de division autour du chef; chef qui par la logique de l'argu-

ment, n'aura eu que peu d'impact sur le parti ou sur son programme, car de l'aveu même de l'auteur, il n'y a pas de division là-dessous.

Or, de deux choses l'une; soit l'impact d'un chef sur un parti démocratique est presque inexistant et dans ce cas nous ne voyons pas comment on peut contester le leadership de M. Turner sans en même temps contester tout l'appareil qu'est le Parti libéral; ou bien M. Turner aura exercé un leadership profitable au PLC et dans ce cas-là, le contester tient du calcul hypocrite et étroit d'esprit des quelques libéraux qui auront été laissés pour compte dans un parti renouvelé.

C'est pour remédier à cette «diversité» qu'il voit se dessiner, que l'éditeur de LA PRESSE somme le chef du Parti libéral de se montrer courageux et d'en appeler d'un congrès au leadership passant ainsi outre les dispositions de la charte du PLC.

Qu'il s'en tire vainqueur ou que quelqu'un d'autre obtienne la faveur incontestée du parti et la confusion cessera. Il ne restera plus qu'à panser les blessures causées par un déchirement qui a trop dure.

Tout d'abord, nous voyons mal comment une course à la direction aboutissant presque inévitablement à un congrès ou suite à plusieurs tours de scrutin et souvent dans une atmosphère surchargée — les tractions divisent les délégués en clans — serait la sorte de démocratie qui, à coup sûr, assurerait l'harmonie au sein de la famille libérale. Il est très rare en effet qu'un candidat obtienne «la faveur incontestée du parti». Pensons simplement à l'exemple de M. Chrétien qui n'a pu accepter le verdict des militants qui lui ont préféré M. Turner et qui de l'aveu même de M. Landry, constitue une source de division au sein du parti.

Nous croyons plutôt que la solution est du côté d'une révision d'un processus (celui du vote de confiance au chef) par un trop grand souci démocratique, finalement aide à en fausser les règles. Au cours des derniers mois, nous avons été témoins de sondages fantômes, commandés par des non moins fantomatiques «personnes intéressées» qui auraient voulu influencer la décision des militants libéraux. Nous avons aussi assisté au spectacle d'un chef de parti, homme honorable, qui a eu à se battre contre des ombres, manipulés souvent par une presse consciente de son pouvoir et avide de l'exercer.

L'éditorial de M. Landry aurait été plus utile s'il avait exploré les alternatives qui s'offrent au vote de confiance. Processus par lequel, comme en témoignent les événements récents, la bataille démocratique ne se joue pas souvent à visière levée.

Massimo BERGAMINI  
adjoint spécial de  
M. André Ouellet  
Ottawa

# Des acquis sont brutalement ébranlés

Au cours des mois de septembre et d'octobre, les médias d'information ont traité une nouvelle fois nous concerne tous et toutes: le refus du Conseil du Trésor de fournir à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHO) le budget nécessaire pour les demandes d'aide matérielle de personnes handicapées ou de leurs parents.

Les organismes regroupant les personnes handicapées et / ou leurs parents réagissent très mal à la décision du Conseil du Trésor. Et cela s'explique facilement.

Depuis les années 70, les gouvernements ont accordé beaucoup de temps (et d'argent) à faire des études, des consultations, des livres de toutes les couleurs. Les gouvernements ont entretenu beaucoup d'espoirs. Avec tous ces accords de principe, ils ont donné, redonné le goût de vivre (et non de survivre) à de nombreuses personnes limitées dans leur fonctionnement à cause d'une ou de plusieurs déficiences (et à leurs parents).

Peu de parents d'enfants déficients visuels ont, jusqu'à maintenant, utilisé les plans de services de l'OPHO. Ils l'ont surtout pour des frais de transport lorsqu'aucun service adéquat n'est disponible dans la région.

Mais, comme le disait Madame Monique Robitaille-Rousseau, de l'Association du Québec pour les déficients mentaux, lors de la rencontre publique du 16 octobre organisée par la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées du Québec (dont notre association est membre), la décision du Conseil du Trésor «stoppe brutalement les démarches amorcées au niveau de l'intégration scolaire de nombreux enfants handicapés».

En effet, les parents pouvaient, depuis peu d'années, compter sur l'aide de l'OPHO pour pallier au manque de ressources d'une commission scolaire.

L'OPHO avait finalement compris l'importance de son rôle palliatif dans les situations d'intégration scolaire puisque les «gros» ministères que sont ceux de l'Éducation et de la Santé et des Affaires sociales prennent énormément de temps à prendre des décisions. Le système de transcription du matériel scolaire (livres, stencils, fiches, etc.) en braille ou en gros caractères ou d'adaptation de cartes géographiques, tableaux, etc., nous fournit un bon exemple où l'aide matérielle de l'OPHO aux parents devenait nécessaire.

Depuis des années, des palabres de toutes sortes ont pourtant lieu au sein de ces ministères (entre autres, la Mission MSSS-MEQ), au sein des conseils régionaux, des directions générales avec ou sans les dispensateurs de services pour identifier les responsabilités de chacun. Et encore, le manque flagrant de concertation et d'orientation qui a été maintes fois dénoncée, continue à créer des préjudices aux enfants et aux familles.

Par sa décision, le Conseil du Trésor semble croire que les dispensateurs de services et les ministères concernés ont atteint un seuil de maturité et qu'ils peuvent dès maintenant offrir des alternatives valables et sérieuses à l'aide matérielle qu'apportait l'OPHO. A notre avis, cette maturité n'est pas encore atteinte.

Rachel BÉLISLE  
directrice générale  
Association québécoise  
des parents d'enfants  
handicapés visuels

# Un espoir à redonner

L'Assemblée des évêques du Québec a proposé un dimanche de la paix aux chrétiens du Québec; ce fut le dimanche 12 octobre. Place fut donnée à la réflexion et aux échanges.

Comment prôner la paix dans un monde de violence? Et pourtant il le faut! Je fremis lorsque j'entends de très jeunes enfants exprimer leur crainte devant la possibilité d'une guerre nucléaire; déjà ils en perçoivent les dangers. La plupart des femmes sont contre la guerre. Elles sont bâties pour donner la vie et à moins d'obstacles très sérieux, elles tiennent à cette vie et veulent la protéger. Lorsqu'elles refusent de mettre des enfants au monde, c'est que l'air qui les entoure est devenu irrespirable, invivable; la qualité de vie s'est détériorée, la violence s'est introduite dans le milieu, malheureusement souvent aussi dans la famille.

Les efforts que nous pouvons faire pour bâtir la paix en tout lieu, chez soi, autour de soi d'abord, peut inciter à la conquête de la paix. Ensemble, nous apprenons à aimer notre chez-soi, notre voisinage, notre quartier, notre ville, notre pays, notre planète. Si nous aimons tout cet héritage, nous voulons le défendre. Dans cet esprit, travailler pour la

paix, c'est être signe d'espoir. Nous préoccupons des plus démunies, partager, être solidaires, c'est contribuer à semer la paix.

La non-violence, ce n'est pas une apathie béate, c'est toute une créativité en branle, pour cela il faut être plusieurs. Ensemble, nous pouvons bâtir un monde meilleur.

Un proverbe dit: «Si chacun nettoie le devant de sa porte, le trottoir sera net.» Si chaque citoyen(ne) se sent responsable de son milieu, il y a de bonnes chances qu'on ne reste pas indifférent(e) devant notre condition de quartier, de ville et la défense nationale.

On se pose des questions, on y répond avec d'autres, on découvre des pistes d'action. Nous voulons la paix, nous devons la gagner, elle ne nous arrivera pas sur un beau plateau d'argent. Justice et paix vont de pair, sachons ouvrir nos yeux, créer des solidarités au lieu de voir des ennemis partout, découvrons des amis.

Sachons dépasser nos peurs, aller de l'avant; redonnons espoir à nos enfants.

C'est un appel à la non-violence!  
Hommes et femmes de chez nous, soyons artisans de paix!

Marie-Thérèse ROY-OLIVIER  
Mouvement des  
femmes chrétiennes,  
repondante diocésaine à  
la Condition des femmes

# Notre miroir

Bien sûr notre société est malade mais il ne faut pas oublier que la société, c'est nous tous.

En ce qui concerne l'émission «Lance et compte», certains disent que c'est un gâchis. Il ne faut pas oublier que le but de cette émission est de nous faire connaître l'autre côté de la médaille d'un sport d'équipe qui est ici le hockey.

Alors si les choses se passent ainsi, on nous les montre ainsi. S'il en était autrement, on nous montrerait autre chose. Je trouve que le tout: sexisme, pouvoir, soumission de la femme (qui demeure son choix et qui, à ce moment, ne s'appelle plus soumission), est vraiment très représentatif de notre société québécoise.

Par ailleurs, c'est à nous que revient la responsabilité du choix des émissions des enfants. Si certains préfèrent voir «Passe-partout», qu'ils nous laissent nous regarder dans ce que j'appelle «notre miroir».

Chapeau à l'équipe de «Lance et compte».

Chantal ST-LAURENT  
Sherbrooke

# La capitale

Je crois avoir mis le doigt sur un bobo auquel d'autres ont peut-être pensé avant moi.

Je crois sincèrement que, comme aux États-Unis, notre capitale fédérale, Ottawa, devrait être dans un district indépendant, et non dans la province d'Ontario et pas plus au Québec.

Cela aiderait probablement à conserver un Canada uni.

Normand PITTS  
Val-David



Lysiane Gagnon

# Monarchistes, les Montréalais?

Parce qu'un raz-de-marée favorable à M. Jean Doré vient de succéder à deux décennies de drapeaumanie, on répète un peu partout que «les Montréalais veulent un roi», et qu'ils aiment mieux les couronnements que les élections.

L'affirmation est insultante, car elle présuppose que les Montréalais auraient la fibre démocratique moins forte que les autres citoyens canadiens, et ferait peu de cas de la nécessité d'une opposition, préférant s'en remettre cœur et âme aux volontés d'un monarque adore.

Mais réflexion faite, il n'y a même pas matière à insulte, car cette pseudo-théorie sur le monarchisme congénital des Montréalais n'a guère de fondement.

D'abord, il est faux que les Montréalais se soient toujours donnés des chefs charismatiques: pour un Drapeau, pour un Camilien Houde, combien y a-t-il eu d'administrateurs sans éclat?

Ce n'est d'ailleurs pas dans la catégorie des chefs charismatiques qu'il faudrait placer le nouveau maire désigné de la métropole: Me Doré est un bon orateur, et il passe bien à la télé, mais il n'a aucune des caractéristiques normalement attribuées aux figures charismatiques.

D'abord, il n'a rien du chef autoritaire. Au contraire, on craint plutôt qu'il soit trop porté à la collégialité. Il est en outre beaucoup plus pondéré et moins sujet aux enthousiasmes subits que son prédécesseur, qui était du genre à se laisser emporter par la passion (exemple: l'attachement farouche qu'il avait pour sa fonction), par un grand projet (exemple: l'Expo, les Olympiques) ou par une idée fixe (le TGV entre New York et Mirabel, la tour sur le mont Royal, le déménagement de l'ONU sur l'île Sainte-Hélène...).

Question de personnalité et surtout de génération, M. Doré est moins émotif, plus rationnel et plus équilibré: il travaille fort, mais réserve aussi du temps pour sa vie privée, il aime le sport, il a des «hobbies». Sa démarche politique est plus analytique qu'émotionnelle, et malgré son habileté verbo-motrice, il n'est pas du genre à soulever des passions parmi l'électorat, parce qu'il n'a rien du politicien populiste: il s'arrêtera toujours, ne serait-ce que par sens du ridicule, au seuil de la démagogie. Il n'est pas l'homme d'une seule idée, et jamais n'a-t-il fait dépendre l'avenir de Montréal d'un projet-miracle ou d'une idée-cle. Il n'a rien en somme du leader messianique habité par un grand projet à forte teneur émotionnelle, rien qui l'apparente aux grands chefs charismatiques des générations précédentes.

Sa génération à lui, d'ailleurs, ne produit pas de leaders de cette sorte, car c'est une génération formée à d'autres écoles, celle de la sociologie «objective», de l'action collective, coordonnée et planifiée, et pour ceux qui ont déjà flirté avec le marxisme, de la pensée politique «scientifique».

Bref, nous en avons fini avec les grands leaders inspirés, avec les divas à la Levesque ou à la Drapeau, qui nous faisaient subir, à coup de superlatifs, tous leurs états d'âme. Fini aussi, par conséquent, avec l'adoration béate que ce genre d'hommes suscitaient dans l'électorat. À l'adoration, désormais succédera l'estime, sentiment moins hystérique et certainement plus égalitaire et d'inspiration plus démocratique.

Mais revenons à cette prétendue fibre monarchiste dont les Montréalais, tels de grands enfants romanesques, seraient affligés.

À l'appui de cette thèse, on évoque les balayages électoraux, nombreux dans l'histoire contemporaine de Montréal. Mais d'autres facteurs, bien plus simples, expliquent ces raz-de-marée: cette année, comme d'ailleurs au début du régime Drapeau, la défaite des perdants s'explique non par quelque perversion congénitale de l'électorat, mais par l'extrême inégalité des camps en présence.

Dans les années 60, M. Drapeau gagnait ses élections haut-la-main tout simplement parce qu'il n'avait pas d'adversaire crédible. Mais des qu'une opposition le moindrement cohérente a émergé — le RCM justement, à partir de 1974 —, les victoires de M. Drapeau et du Parti civique, d'absolues qu'elles étaient, sont devenues limitées.

Cette fois, la victoire est un raz-de-marée parce que ni M. Doré ni le RCM n'avaient d'adversaires à leur mesure. Comme on pouvait le prévoir il y a longtemps, en voyant M. Drapeau s'accrocher obstinément au pouvoir, le maire-sortant a, consciemment ou non, décidé de donner le pouvoir sur un plateau d'argent à un jeune avocat réformiste dans lequel peut-être il se retrouvait tel qu'il était au même âge, lors de sa première élection à la mairie.

Si M. Drapeau avait démissionné plus tôt, au moins deux ans avant l'échéance électorale, afin de laisser émerger d'autres forces sur la scène montréalaise, lesquelles auraient pu attirer quelques personnalités d'envergure, il est fort probable que les élections se seraient quand même soldées par la victoire du RCM, qui travaillait le terrain depuis si longtemps, et par celle, à la mairie, de M. Doré, qui correspond bien à l'état d'esprit du Montréal de 1986, mais sans doute cette victoire n'aurait-elle pas été un tel balayage. Les nouveaux dirigeants de Montréal auraient eu devant eux une opposition digne de ce nom.

Force est aujourd'hui de constater que M. Drapeau a fait en sorte que Montréal reste, même après son règne, dans l'état où il l'a toujours voulu: soumise à un pouvoir absolu.

Mais cela, ce n'est pas la faute des Montréalais, à qui les événements n'ont pas donné le choix. Ils n'avaient à choisir qu'entre un passé... dépassé, et la voie du changement qui était celle de leur époque, celle du présent. Ils ont évidemment voté pour le présent. Il est même étonnant que M. Dupras, avec le peu d'atout dont il disposait, ait récolté le tiers du vote.

Oui mais, dira-t-on, encore une fois l'électorat montréalais montre son désintérêt du processus électoral: comme à chaque élection municipale, la participation au vote a été faible — moins de 50 p. cent.

Aux élections fédérales et provinciales, pourtant, les Montréalais votent autant que les autres. D'où vient ce manque d'intérêt pour la vie municipale? Sans doute à l'absence de débat public, dans une ville anémisée par un trop long règne autocratique, et aussi par le fait que l'électorat montréalais reste composé d'une écrasante majorité de locataires, lesquels constituent, en règle générale, une population plus flottante, qui ne paie pas d'impôt direct, et se sent moins concernée par les lois et les règlements municipaux.

Autre facteur important de dépolitisation: le niveau relativement bas de scolarité d'une large partie de la population. N'oublions jamais, en effet, qu'à cause de l'absurde découpage politique de son bassin naturel, Montréal est une ville amputée d'une grande partie de ses élites (qui habitent dans ces enclaves artificielles d'Outremont, Westmount, Saint-Laurent, etc.). La métropole doit s'alimenter, en ressources humaines, sur un territoire limité, où le revenu et la scolarité sont inférieurs à la moyenne québécoise. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons, car il est à la source d'une grande partie des problèmes de la ville.

# L'avenir et l'efficacité des CLSC

Mme Thérèse Lavoie-Roux  
Ministre de la Santé et des  
Services sociaux

Président-es et vice-président-es des conseils d'administration provisoires et des comités aviseurs de pré-CLSC de la région du Montréal métropolitain, nous remercions vigoureusement votre refus de confirmer dans chacun de nos territoires notre mandat de procurer à la population les services de santé et les services sociaux que celle-ci est en droit d'obtenir.

Sur 39 territoires de CLSC de la région du Montréal métropolitain, 21 CLSC sont en opération. Parmi les 18 pré-CLSC, sept de ceux-ci ont déjà obtenu leurs chartes mais ne peuvent, sans votre décision, procéder à leur organisation administrative. Deux autres pré-CLSC firent l'objet d'une annonce officielle de création et depuis ne peuvent obtenir leur charte.

Ces 18 pré-CLSC couvrent une population de près de 965 000 personnes soit 50% de la population totale de l'île de Montréal.

Se pose donc la question fondamentale du principe d'universalité des services. Pourquoi cette population n'a-t-elle pas droit d'obtenir les mêmes services que ceux offerts par les 21 CLSC déjà en opération et ce avec qualité et au moindre coût possible?

Sur cet aspect des coûts, compte

tenu des budgets dont disposent déjà neuf (9) pré-CLSC, il s'agit d'un investissement additionnel de 250 000\$ nécessaire pour chacun des neuf autres cas. De ce montant, 50% représentent le coût de services de base tels l'accueil et l'information à la population. Au total un coût supplémentaire de moins de 5.00\$ par résident de ces territoires.

Compte tenu du coût peu élevé confirme, la création des 18 pré-CLSC s'avère être la solution la moins coûteuse pour permettre à l'ensemble de la population de la région de Montréal de bénéficier de services de santé et de services sociaux de base.

Se pose également la question d'être assuré que l'argent consenti par le gouvernement servira à la population et ne fasse pas double emploi avec d'autres services existants.

Est-il nécessaire de rappeler que déjà au sein de ses 18 pré-CLSC, il y a eu au-delà de 250 bénévoles siégeant sur les conseils d'administration provisoires et sur les comités aviseurs. Ces personnes issues de la population ont la responsabilité de déterminer la mission et les objectifs de leurs futurs CLSC et ce, dans le cadre du mandat précis accordé par le gouvernement aux CLSC.

Ces personnes présentent à leur actif une panoplie d'expériences sociales et communautaires dans

leurs milieux. Elles sont garantes d'une saine utilisation du financement des CLSC.

Chacun des territoires de ces pré-CLSC fut défini dans le respect des caractéristiques de la population, de chacune des communautés ou des municipalités. La définition actuelle des territoires des CLSC ne fut pas élaborée à l'aveuglette; on a tenu compte du statut socio-économique, de la géographie, de l'homogénéité du milieu. Ce n'est donc pas un hasard s'il est impossible de regrouper ces territoires.

Regroupés, les CLSC deviendraient alors des superstructures coûteuses et bureaucratiques génératrices de déficit d'opération. Alors que nous sommes en mesure de démontrer l'efficacité de notre travail auprès des personnes âgées, auprès des familles, auprès des personnes démunies, il nous est impossible de ne pas réagir devant ce qui nous semble un préjugé défavorable de votre ministère à l'endroit des CLSC.

C'est à bon droit que nous vous demandons pourquoi les CLSC sont les seuls à faire l'objet d'études, de sondages et d'analyses. Est-il besoin de rappeler que le budget des CLSC représente à peine 2,9% du budget global de tout le réseau des affaires sociales, excluant la rémunération des médecins.

C'est donc avec la conviction que les CLSC représentent la meilleure structure pour procurer à la population des services de santé et des services sociaux de qualité au moindre coût, que nous vous demandons Madame la Ministre, de reconnaître pour ces 18 territoires des CLSC, que les citoyens et citoyennes qui y vivent ont droit aux mêmes services que les autres et ont la capacité d'administrer leur propre CLSC.

Fernand ROY  
porte-parole  
Pré-CLSC Saint-Laurent

**N.B.**  
• Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.  
• Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.  
• LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.  
• L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.  
• Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.  
• Si possible écrire à la machine, à double interligne.  
• Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

**N.B.**  
• Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.  
• Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.  
• LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.  
• L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.  
• Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.  
• Si possible écrire à la machine, à double interligne.  
• Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

CONTRE LA PRIVATISATION DE DOFOR

# Domtar de Windsor: de l'eau au moulin pour Johnson

■ SHERBROOKE (PC) — « Si le gouvernement n'avait pas été actionnaire de Domtar, il n'y aurait pas eu l'investissement de \$1 milliard à Windsor, au Québec. Comme d'habitude, cela aurait été Windsor, en Ontario ».

La visite du chantier de l'usine Domtar, à Windsor, hier, aura visiblement consolidé la position du chef de l'opposition à Québec, Pierre Marc Johnson, qui continue de s'opposer à la privatisation de la société Dofor par le gouvernement libéral, ce

qui impliquerait le retrait de l'Etat dans les activités de Domtar et Donohue.

« Vendre ces deux compagnies, c'est se priver de profits de \$2,5 millions par mois, souligne le chef péquiste. Cet argent permet actuellement à la Société

générale de financement (SGF) de maintenir des activités dans d'autres secteurs ».

À ses yeux, le cas de l'usine Domtar à Windsor est « un des plus beaux exemples de création d'emplois et de stimulation éco-

nomique » grâce à l'implication de l'Etat québécois.

À Windsor, la compagnie Domtar mène actuellement un projet de modernisation qui nécessitera des investissements de \$1 milliard. Les nouvelles installations sont en construction et

devraient être opérationnelles dès les premiers mois de 1987.

« Domtar, ce n'est pas un "stand" de patates frites dans le secteur des pâtes et papiers, lance Pierre Marc Johnson. À Windsor, cela représente le maintien de 700 emplois ».

Si la compagnie devait être privatisée par la vente de Dofor à des intérêts privés et le démantèlement de la SGF, le Québec perdrait les profits que génère l'entreprise et ne serait plus en mesure de stimuler l'activité économique dans certains secteurs d'activité moins rentables, soutient le chef péquiste.

Pierre Marc Johnson pense que l'entreprise privée devrait s'accaparer les profits d'exploitation des usines de pâtes et papier pour « se payer des dividendes » et financer l'achat, « ce que la SGF n'est pas obligée de faire ».

## De la « discrimination » envers les immigrants

■ La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Louise Robic, estime que le chef du PQ fait preuve de discrimination quand il propose de favoriser la venue au Québec d'immigrants les plus « francophonisables ».

M. Pierre Marc Johnson a soutenu vendredi lors d'une rencontre avec la presse qu'il y aurait lieu de modifier les critères de sélection à l'intention des immigrants et d'attribuer, dans une certaine mesure, davantage de points à ceux susceptibles d'apprendre plus facilement le français, comme ceux en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes françaises.

Aux yeux de la ministre, les deux critères qui importent le plus se sont ceux de l'employabilité et de l'adaptabilité.

Une fois cela acquis, les cours de français feront le reste, a-t-elle dit.

Mme Robic fait le pari que si on facilite l'apprentissage du français aux mères de familles, comme c'est son intention, l'influence sur les enfants et les maris sera déterminante.

L'an dernier, son ministère a financé une expérience-pilote au coût de \$30 000 afin d'organiser dans des quartiers des cours de français aux immigrantes tout en assumant les coûts pour la garde de leurs enfants.

Elle promet de consacrer cette année \$400 000 à cette fin, surtout dans la région de Montréal où les besoins sont les plus grands.

— Presse Canadienne

## Masse annule son voyage

■ CARACAS (AFP) — Le ministre canadien de l'Énergie et des Mines, M. Marcel Masse, a annulé la visite de trois jours qu'il devait faire au Venezuela, à partir d'hier, a annoncé le ministre des Affaires étrangères du Venezuela.

La visite de M. Masse, qui devait ensuite se rendre au Mexique, a été annulée pour des raisons de politique intérieure, a-t-on précisé de même source.

# Le Régime de pensions du Canada se rapproche du Régime de rentes du Québec



Au moment de leur création, en 1966, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec étaient identiques de sorte que sans égard à votre lieu de résidence ou de travail au Canada, vos contributions et vos prestations étaient alors les mêmes.

Avec le temps, des différences sont apparues entre les deux régimes au niveau des prestations. Mais grâce à une étroite collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, des changements au Régime de pensions du Canada ont été apportés de façon à ce que les deux régimes soient plus près l'un de l'autre en termes de bénéfices. Ces modifications n'affectent AUCUNEMENT la Pension de la sécurité et de la vieillesse. Ces changements entreront en vigueur le 1er janvier 1987.

Ces changements, dont certains sont présentés dans cette page, garantissent à tous les Canadiens et Canadiennes que leur Régime de pensions continue de les protéger.

Au Québec, ces changements ne concernent que les résidents du Québec qui n'ont contribué qu'au Régime de pensions du Canada comme le personnel des forces armées, les employés de la GRC, les juges fédéraux et les résidents québécois qui travaillent hors Québec. Le Régime de rentes du Québec demeure inchangé.

employés augmenteront graduellement. Pour les cinq prochaines années, le taux actuel de 3,6% augmentera de 0,2% par année. En 1991, la contribution totale sera donc de 4,6%. Employeurs et employés paieront chacun 2,3%; les travailleurs autonomes paieront 4,6%. Les taux de contributions aux deux régimes continueront d'être identiques pour au moins les cinq prochaines années.

### POUR EN SAVOIR PLUS LONG.

Si vous aviez besoin de renseignements supplémentaires, composez sans frais le numéro

de téléphone qui suit ou postez ce coupon à l'adresse suivante:

RPC - INFO  
CASE POSTALE 5400  
SUCCURSALE «D»  
SCARBOROUGH, ONTARIO  
M1R 5E8

**1-800-387-8690**

### LA RETRAITE SOUPLE: CHOISIR LE MOMENT DE SA RETRAITE

Avec ces changements, quel que soit le régime auquel vous contribuez, vous pourrez commencer à recevoir votre pension de retraite entre 60 et 70 ans. La base de calcul est la rente de retraite à 65 ans. Le montant de votre rente sera moindre si vous prenez votre retraite avant 65 ans et pourrait être plus élevé si vous la prenez après 65 ans. Pour chaque mois d'écart entre l'âge de 65 ans et le moment de votre retraite, votre rente sera ajustée en plus ou en moins de 0,5% jusqu'à un maximum de 30%. La réduction est définitive si vous prenez votre retraite avant 65 ans.

### LES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ DU RPC SERONT PLUS ÉLEVÉES

Si vous êtes reconnu invalide, vous recevrez la même allocation quel que soit le régime auquel vous contribuez. La prestation d'invalidité maximum en 1987 sera d'environ 635,00\$ par mois.

Avant les changements, les personnes qui contribuaient au Régime de pensions du Canada recevaient un peu moins que celles qui contribuaient au Régime de rentes du Québec. Désormais, les deux régimes seront identiques sur ce point.

### LE REMARIAGE

Comme c'est déjà le cas pour le Régime de rentes du Québec, le Régime de pensions du Canada continuera de verser une prestation de survivant aux personnes qui se remarient. Si le versement de votre prestation de survivant avait été interrompu par un nouveau mariage, elle sera réinstaurée si vous en faites la demande. Par contre, les prestations ne seront pas payées rétroactivement.

### LE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Pour que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec continuent de s'appuyer sur des fondations économiquement solides, les contributions payées par les employeurs et les

S'il-vous-plait, faites-moi parvenir tous les renseignements  en français  en anglais



### à propos de:

- La pension de retraite
- Les prestations d'invalidité
- Les prestations de décès et de survivants
- La division des droits à pension-
- Les différentes possibilités quant à l'âge de la retraite
- Le financement du Régime de pensions du Canada

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

PROV. \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

**Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, ils nous rapprochent les uns des autres.**

Santé et Bien-être social Canada Health and Welfare Canada

**Canada**

## Du nouveau chez Bell...



Pour l'original de la famille. Récepteur flexible 4 positions. FLEX 39,95\$

Pour la famille active. Affichage électronique, horloge numérique, mémoire de 20 numéros. DITTO PLUS\* 94,95\$



Pour la décoratrice. En blanc, noir, vert, jaune ou rouge. ITALIA 64,95\$



Pour celui qui a beaucoup d'amis. Composition abrégée de 9 numéros par touche et composition abrégée de 30 numéros par code. MARATHON 310\*\* 79,95\$



Pour le couple occupé. Haut-parleur intégré et composition combiné raccroché. DIAMOND 79,95\$

**L'efficacité passe par Bell<sup>™</sup>**

# Le gel du budget d'aide matérielle aux handicapés provoque une levée de boucliers

Le gel des fonds dévolus au programme d'aide matériel de l'Office des personnes handicapées du Québec provoque une véritable levée de boucliers. Outre la campagne de pressions de milliers d'handicapés qui se prépare, les centres d'accueil crient à leur tour haro sur le Conseil du Trésor.

congestion non seulement dans les centres de réadaptation mais aussi dans les hôpitaux de soins aigus».

Ce sombre pronostic vient renforcer le tableau que brossait la Confédération des organismes provinciaux de personnes han-

dicapées du Québec (COOPHQ) pour protester contre la décision du Conseil du Trésor. Cette coalition représente 32 groupes auxquels adhèrent 480 000 personnes handicapées.

Sans se concerter, l'ACAO et la COOPHQ réclament notam-

ment deux mêmes mesures de la part du gouvernement, à savoir: l'injection des fonds nécessaires dans les coffres de l'OPHQ pour terminer la présente année budgétaire afin de parer à la situation d'urgence que cause l'absence de solutions de rechange au gel des fonds; la mise sur

pied d'un comité gouvernemental sur le transfert des responsabilités actuellement prises en charge par l'OPHQ vers d'autres ministères et organismes publics.

Dans une lettre adressée hier au premier ministre Bourassa, la COOPHQ rappelle à ce dernier

ses promesses électorales et le somme ni plus ni moins de répondre à leurs demandes au plus tard le 17 novembre. «A défaut d'une réponse à cette date, nous entreprendrons des actions d'envergure», menacent les dirigeants de la coalition en train d'orchestrer la rébellion.

## NICOLE BEAUCHAMP

«L'Association des centres d'accueil du Québec (ACAO) dénonce la décision du Conseil du Trésor de geler le budget du programme matériel de l'OPHQ. Il est totalement inadmissible que notre gouvernement, par le biais de coupures budgétaires, remette en question des choix de société, et inacceptable de faire porter ce fardeau par les personnes atteintes d'une déficience», s'indigne en effet cet organisme.

Dans un document expédié aujourd'hui au ministre Thérèse Lavoie-Roux, l'ACAO presse le bouton d'alerte sur les impacts qu'auront d'ici au mois de mars prochain le tarissement de la caisse de l'OPHQ.

A travers la province, quelque 81 centres d'accueil voués à la réadaptation d'handicapés physiques ou mentaux comptent sur le programme d'aide matérielle de l'OPHQ en vue de la réinsertion sociale de ces citoyens. C'est effectivement l'OPHQ qui supplée actuellement aux demandes de services (adaptation domiciliaire, équipements spécialisés, maintien à domicile, etc.) permettant aux personnes handicapées de continuer de vivre dans un milieu de vie naturel ou de sortir des institutions.

L'ACAO dresse ainsi le bilan suivant. Elle estime que le manque d'argent de l'OPHQ affecte à divers degrés plus de 2 000 personnes parmi celles dont s'occupent les centres de réadaptation. Elle chiffre aussi à \$4 millions le coût des services qu'attendent d'obtenir ces gens et que les centres d'accueil ne peuvent absolument pas combler.

D'après les auteurs de cette étude, l'octroi récent de crédits supplémentaires de \$2,7 millions au lieu des \$5,1 demandés pour renflouer la caisse d'aide matérielle à sec de l'OPHQ jusqu'à la fin de l'année financière, ne suffira pas à résorber la situation déjà critique.

L'insuffisance des budgets de l'OPHQ risque de perturber à brève échéance tout le système de services de santé et de services sociaux, «en engendrant une

## Contre l'abolition du règlement de placement

Le Comité national des jeunes du Parti québécois s'est prononcé hier contre l'abolition du règlement de placement dans l'industrie de la construction.

«Les jeunes ne sauraient tirer avantage, pas plus que la population en général, d'une abolition du règlement de placement qui compromettrait une paix sociale chèrement acquise ces dernières années dans l'industrie de la construction», a déclaré hier dans un communiqué la porte-parole du comité, Isabelle Courville.

Le comité reconnaît que les chances des jeunes d'obtenir un emploi dans ce secteur sont presque nulles.

# Jour de la Baie

de la

Notre plus grande vente aux plus bas prix de la saison

## 40% DE RABAIS

### TOUTES NOS BAGUES À DIAMANTS SONT EN SOLDE



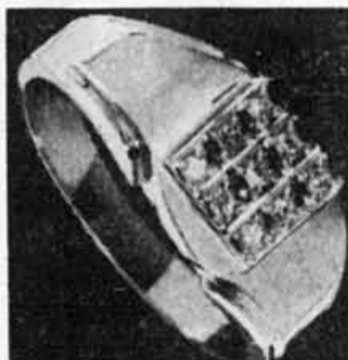
Or 14K. PT. 0.22 ct. Ord. \$995, \$597



Or 14K. PT. 0.45 ct. Ord. \$1895, \$1137



Or 10K. PT. 0.04 ct. Ord. \$395, \$237



Or 10K. PT. 0.135 ct. Ord. \$595, \$357



Or 14K. PT. 0.18 ct. Ord. \$795, \$477



Or 14K. PT. 0.25 ct. Ord. \$1895, \$1137



Or 14K. PT. 0.20 ct. Ord. \$795, \$477



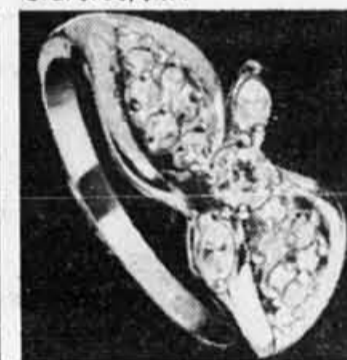
Or 10K. PT. 0.25 ct. Ord. \$1195, \$717



Or 14K. PT. 0.25 ct. Ord. \$1095, \$657



Or 14K. PT. 0.33 ct. Ord. \$1450, \$870



Or 14K. PT. 0.40 ct. Ord. \$1695, \$1017



Or 10K. PT. 0.21 ct. Ord. \$1095, \$657

Les diamants sont éternels, et à prix très abordable à la Baie du Centre-ville de Montréal seulement.

C'est maintenant l'occasion ou jamais de faire plaisir à l'être cher. Lorsque vous achetez un diamant à la Baie, vous pouvez le faire en toute confiance, car nous avons le temps, l'expérience et le talent qui vous assurent d'en avoir pour votre argent. Qualité, beauté, valeur... c'est la garantie la Baie. La sélection comprend des bagues de fiançailles avec alliances assortie, des bagues pour hommes, des bagues à plusieurs diamants et autres. La sélection varie selon le magasin. Achats en magasin seulement. Ord. \$395 à \$1895. \$237 à \$1137.

Avec tout achat d'un bague à diamants de plus de \$400, vous recevrez sans frais supplémentaires une police d'assurance d'un an à partir de la date d'achat.

Les bagues sont photographiées plus grandes que nature pour en faire ressortir les détails. Les diamants sont évalués d'après la couleur, la pureté, la taille et le poids en carats. P.T. signifie poids total des diamants.

Bijoux de qualité, rayon 233

**C'est MOINS CHER que vous pensiez au Jour de la Baie**



• Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Jardins Dorval 631-6311 • Centre Rockland 739-5521

• Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455



## ...juste à temps pour Noël!



**Pour celle qui a du style.**  
Sonnerie réglable, mémoire de 9 numéros et trois nouvelles couleurs: rose, bleu et jaune.  
TRIMSTYLE TT 221  
\$9,95 \$

**Pour celle qui n'est jamais là.**  
Répondeur-enregistreur avec microprocesseur.  
PANASONIC KY-T1-10  
159,95 \$

**Pour celui qui bouge.**  
Sans fil, à portée de 1 000 pieds.  
UNIDEN 2100 129,95 \$



\* Marque de commerce de Northern Telecom Ltd.  
\*\* Marque de commerce de Bell Canada.

- Bien d'autres modèles attrayants sont en vente dans nos Téléboutiques et comptoirs. Passez-nous voir!
- Téléboutiques:**  
Les Galeries d'Anjou  
Anjou  
Mail Montenach  
Beloeil  
Mail Champlain  
Brossard  
West Island Mall  
Dollard-des-Ormeaux  
Carrefour Angrignon  
LaSalle  
Place Newman  
LaSalle  
Centre Laval  
Laval  
Place Longueuil  
Longueuil  
Les Galeries Dupuis  
Montréal  
Les Terrasses  
Montréal  
Plaza Alexis-Nihon  
Montréal  
Plaza Côte-des-Neiges  
Montréal  
Tour Jean-Talon  
Montréal  
Place Bourassa  
Montréal-Nord
- Place Rosemere  
Rosemere  
Les Galeries de la Capitale  
Charlesbourg Ouest  
Galeries Chagnon  
Levis  
Place Laurier  
Sainte-Foy  
Carrefour de l'Estrie  
Sherbrooke  
Place du Centre  
Hull
- Comptoirs:**  
Granby  
39, Dufferin  
Valleyfield  
75, Maden  
St-Jérôme  
297, St-Georges  
Joliette  
306, Manseau  
Drummondville  
450, Heriot  
Chicoutimi  
125, Dube  
Trois-Rivières  
1-81, Notre-Dame  
St-Jean  
245, Richelieu
- Les prix sont sujets à modification sans préavis. Bell ne peut garantir la disponibilité de tous les modèles.



## Les bélugas du golfe sont contaminés par les eaux venant des Grands Lacs

Les baleines du golfe Saint-Laurent sont contaminées par les produits chimiques de la rivière Niagara, donc par l'eau des Grands Lacs. Cet inquiétant fait vient d'être établi scientifiquement. Il s'agit de la première

**JEAN-PIERRE BONHOMME**

confirmation véritable du lien de causalité qui existe entre la déperdition des troupeaux de baleines du Golfe Saint-Laurent et les rejets industriels de la région du Lac Ontario.

Le lien a été établi par une équipe de chercheurs du Québec, notamment ceux des laboratoires du ministère fédéral des pêches, à Longueuil. Le chimiste Claude Desjardins a en effet décelé du Mirex dans la chair (la graisse) de l'espèce beluga qui vit dans le Golfe et qui se nourrit à l'embouchure de la rivière Saguenay. Or le pesticide Mirex, un produit organochlore, fortement toxique, ne peut avoir été déversé dans l'eau qu'à partir des usines de la Hooker Chemical située jadis du côté

américain de la rivière Niagara.

La découverte a été faite dans le cadre de la campagne de recherches sur la contamination des animaux du Golfe lancée en 1982 à l'initiative des laboratoires du ministère fédéral des pêches de Rimouski. Cette recherche se trouve à la fin de sa première étape, celle qui concerne « la nature et l'ampleur des polluants ». Elle a été dirigée par quatre scientifiques, MM. Pierre Beland, de Rimouski (Ministère fédéral des Pêches); Claude Desjardins, nommé ci-dessus; Robert Masse, chimiste de l'Institut national de la recherche scientifique et Denis Martineau, médecin vétérinaire de l'école vétérinaire de Saint-Hyacinthe.

La présence du Mirex à une si longue distance de la source, ont dit hier divers experts, dont le directeur de la recherche de la Great Lakes Water Quality Board de Windsor, en Ontario, M. Richard Thomas, est inquiétante. Elle constitue la preuve, a dit M. Thomas, qu'il faut inclure toute la vallée du Saint-Laurent dans le programme de surveillance internationale de la qualité

de l'eau du bassin des Grands-Lacs. Le fleuve Saint-Laurent, a-t-il dit, n'est que la prolongation du grand bassin intérieur; il n'est pas sage, selon lui, d'exclure cette partie du bassin de l'entente Canada-US sur la qualité de l'eau. Actuellement la responsabilité de l'examen systématique de la contamination des eaux communes s'arrête au niveau du lac Saint-François.

La recherche québécoise, elle, a été entreprise pour déterminer les causes de la déperdition du troupeau de bélugas du Golfe. On comptait quelque 5 000 bélugas dans le Golfe au début du siècle; il n'en reste que 350 actuellement. Les études scientifiques ont été faites principalement par autopsie à Saint-Hyacinthe sur une cinquantaine de carcasses.

Le chimiste Robert Masse a signalé que la découverte du Mirex, par son collègue Desjardins, est significative car elle établit l'interdépendance des actions polluantes qui surviennent au milieu du continent avec les déversements en océan.

LA PRESSE, du reste, a récemment fait état du lien qui existe entre la contamination aux HPA (hydrocarbures) par les usines ALCAN, en amont du Saguenay, de ces mêmes bélugas. En ce cas, il s'agit de la découverte, chez ces animaux, de rares cancers de la vessie reliés aux combustions des alumineries. Les experts, par ailleurs, ont détecté d'autres organochlores dans la graisse de bélugas, dont les DDT et les BPC dont l'ingestion peut avoir l'effet de modifier le métabolisme chez les humains.

La découverte de la contamination au Mirex, quant à elle, a été faite aux laboratoires de Longueuil par le moyen de puissants instruments de détection qui permettent de découvrir les éléments à l'état de trace.

Le chimiste Masse a rappelé que la découverte du Mirex n'est pas la seule à indiquer les dangers, pour le Québec, de la pollution des Grands-Lacs. Elle s'ajoute à celle, faite, dans la chair de l'anguille du Saint-Laurent, du puissant poison dioxine et dont la source peut elle aussi être fixée dans les Grands-Lacs.

## Pharmacien accusé du meurtre d'un gunman

■ CALGARY (d'après CP) — Un pharmacien de Calgary accusé d'avoir abattu un individu qui venait de commettre un vol dans son établissement a été remis en liberté hier, après avoir signé une caution de \$5 000 garantissant sa comparution en cour, dans quelques jours, sous une accusation de meurtre au second degré.

Le procureur de la couronne n'a pas exigé de conditions plus strictes, pour l'élargissement du prévenu, Steven Kesler, 40 ans, que celle qu'avait suggérée son avocat, convenant que tout indiquait que l'accusé comparaitrait en cour tel que prévu, et que par ailleurs, il ne représentait aucun danger pour la société.

Le procureur, Peter Martin, a précisé que la pharmacie que M. Kesler exploite avec sa femme dans le sud de Calgary avait déjà été cambriolée à deux reprises depuis que le couple l'avait achetée, il y a près de trois ans. Kesler avait fait récemment l'acquisition d'un fusil de chasse.

Il a été établi en Cour du banc de la reine que deux individus masqués, dont l'un était armé d'un pistolet, avaient pénétré dans la pharmacie, samedi après-midi. L'homme armé poussa Mme Kesler vers l'arrière du magasin et exigea qu'on lui remette des drogues, tandis que son compagnon s'emparait des \$150 que contenait le tiroir-caisse.

Kesler, dont les deux filles se trouvaient dans la pharmacie au moment du vol, abattit l'un des deux individus d'une décharge dans le dos alors qu'il prenait la fuite.

La victime, identifiée comme étant Timothy Smith, âgé de 26 ans, s'est écrasé sur le trottoir et a succombé un peu plus tard à l'hôpital.

Kesler échangea ensuite plusieurs coups de feu avec l'autre bandit, Steven Fleming, 32 ans, qui s'enfuit en emportant un sac contenant des drogues. Le propriétaire le rejoignit et se mit à lui asséner des coups de crosse de fusil, avant d'être maîtrisé par des passants.

# Encore mieux que la précédente! SOLDE DE TAPIS ORIENTAUX À LA BAIE 50% DE RABAIS

**SUR LE PRIX  
ORDINAIRE  
ÉTIQUETÉ  
DES TAPIS  
CHINOIS**

**Début le 12 novembre  
Centre-ville de Montréal**



### Une occasion unique de posséder un tapis oriental

Si le dernier solde vous a plu, vous adorerez notre choix de cette année. Maintenant à 50% de rabais, de magnifiques tapis chinois, à effet velours pure laine, confectionnés à la main par des maîtres-artisans chinois dans un choix de motifs traditionnels décoratifs ou typiquement chinois. Les motifs et les couleurs, d'inspiration orientale, sont créés par des artistes chinois. Dimensions approximatives: de 61 sur 91 cm (24 sur 36 po) à 274 sur 366 cm (108 sur 144 po). Ord. \$295 à \$5495.

### 30% de rabais sur le prix ordinaire étiqueté de trois autres groupes

Cette exceptionnelle collection inclut des Aubusson de l'Inde, fabriqués à la main, à effet velours pure laine et des tapis orientaux de l'Inde et du Pakistan, à effet velours pure laine. Mêmes dimensions que ci-dessus. Ord. \$200 à \$7595

Centre-ville de Montréal seulement. Achats en magasin.

La sélection peut varier de celle qui illustre cette annonce.

Tapis, rayon 553\*

*Plus de 1500 tapis*

**C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie**



**NOËL**

**Un petit déjeuner  
avec le Père Noël...  
tout un événement  
à la Baie!**

Les samedis 6, 13 ou 20 décembre 1986 à 9 h, venez déguster une amusante crêpe «bonhomme» avec saucisses accompagnée de lait, lait au chocolat, thé ou café... et tout plein de surprises, de l'animation et de la bonne humeur.

**3.49 par pers.**  
Billets en vente à partir du 15 novembre au comptoir Ticketron des magasins la Baie et au bureau de crédit des Galeries de la Capitale. (Pas à Chicoutimi ni Val-d'Or.)

la **Baie**